

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS**

**Préavis PR23.05CD
BUDGET 2024**

Rapport de la Commission de gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

La commission de gestion, composée de Messieurs Patrick BILLAUD, Tony MANGONE, Olivier PONCET, Jacques TAVERNEY et du rapporteur Yves GUILLOUD, s'est réunie à deux reprises, soit :

- Le lundi 7 août 2023 à la caserne d'Yverdon-les-Bains, en présence de Messieurs Christian WEILER, Président du Comité de direction, et du Major instructeur Éric STAUFFER, Commandant du SDIS Régional du Nord vaudois pour se faire présenter, discuter et obtenir les éventuelles informations nécessaires à la compréhension du préavis PR23.05CD concernant le budget 2024,
- Le mardi 15 août 2023 à Champagne afin de discuter et élaborer le présent rapport.

Observations

301 300 : Soldes

L'augmentation du poste des soldes s'expliquent principalement par l'augmentation du tarif horaire des soldes pour exercices qui passe de CHF 22.--/h à CHF 25.--/h. Cette adaptation est consécutive à une décision de l'ECA sur laquelle le CoDir a décidé de s'aligner car il ne serait pas concevable de gérer deux tarifs séparés.

Dans le même temps, et toujours sur l'idée de s'aligner sur les tarifs de l'ECA, il est à relever que le tarif horaire pour intervention passe de CHF 30.--/h à CHF 35.--/h. Ce tarif était resté inchangé depuis fort longtemps, soit avant le passage à ce nouveau millénaire.

306 000 : Indemnisation et remboursement de frais

Ce poste subit une augmentation qui s'explique par le renforcement de la permanence du site d'Yverdon-les-Bains durant les fériés ainsi que durant les week-ends des vacances scolaires pour une partie. L'autre partie venant de l'augmentation de l'indemnité de CHF 70.--/24h à CHF 75.--/24h décidée par l'ECA.

309 100 : Frais de formation

Une hausse des frais de formation a été budgétée, ceci s'explique par la formation des nouvelles recrues ainsi que par une reprise des cours et formations spécifiques qui avaient été mis entre parenthèses durant la période COVID.

352 100 : Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains

L'augmentation de ce poste résulte de l'augmentation annuelle des traitements selon la politique RH de la Ville d'Yverdon-les-Bains ainsi que de l'indexation des salaires décidé par Yverdon-les-Bains et qui n'avait pas pu être intégrée au budget 2023.

L'engagement de nouveaux sapeurs-pompiers permanents, dont les charges sont réparties entre le SDIS NV et Yverdon-les-Bains, viennent s'ajouter à ce poste.

365 101 : Jeunes sapeurs-pompiers

À partir du 1^{er} janvier 2024, le SDIS NV offrira les prestations jeunes-sapeurs pompiers. Ce nouveau poste vient donc s'ajouter au budget 2024. Le compte 465 902 « Cotisations jeunes sapeurs-pompiers » viendra compenser cette nouvelle position.

Remarque

Pour les spécialistes de la comptabilité, le SDIS NV passera au 1^{er} janvier 2024 sous le modèle comptable harmonisé MCH2. Cette transition vers un nouveau plan comptable implique quelques phases intermédiaires afin que le suivi des budgets et comptes du SDIS NV puissent être réalisés de la manière la plus lisible et compréhensible possible :

1. Le budget 2024 est présenté et comparé avec les comptes 2022 et le budget 2023 sous la forme MCH1 (plan comptable actuel). Une table de conversion permettra de traduire le budget MCH1 en MCH2,
2. le budget 2025 qui sera présenté et comparé avec les comptes 2023 et le budget 2024 sous les formes MCH1 et MCH2
3. Le budget 2026 sera présenté et comparé entièrement sous MCH2.

Cette transition nécessitera une bonne souplesse intellectuelle pour toutes les personnes qui de près ou de loin toucheront à la comptabilité du SDIS NV ainsi que des communes puisque ce changement concernera également nos comptes et budgets communaux.

Conclusion

La Commission de gestion remercie les représentants de l'exécutif ainsi que le Commandant du SDIS Régional du Nord-vaudois pour leur disponibilité, les échanges ainsi que les explications fournies.

Le budget 2024 est présenté de manière claire, détaillée et transparente.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR23.05CD qui décide :

Article 1 : Le budget 2024 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est adopté tel que présenté dans le préavis PR23.05CD.

Pour la Commission de gestion :

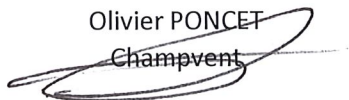
Patrick BILLAUD
Donneloye



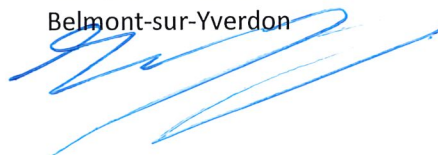
Tony MANGONE
Suscévaz



Olivier PONCET
Champvent



Jacques TAVERNEY
Belmont-sur-Yverdon



Yves GUILLOUD, rapporteur
Champagne

